



## Appel après condamnation au correctionnel

-----  
Par Visiteur

J ai et   condamn   en corectionel (premiere instance) le 26 aout2010 .j etais pr  sent    l audience et sans avocatque je comptais prendre en appel.on me dit que 10jours sont passes et que je ne peux plus faire appel,pourtant le jugement ne m a pas ete signifi  .comment puis faire maintenant?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le jugement n'avait pas    vous   tre signifi   puisque vous   tiez pr  sent le jour de l'audience.  
En effet dans ce cas le d  lai de 10 jours pour faire appel comment    courir    compter du prononc   du jugement contradictoire (art 498 du code de proc  dure p  nale).  
Malheureusement ce d  lai   tant expir   vous ne pouvez plus faire appel.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Comment peut on relancer une procedure?

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Malheureusement ce n'est pas possible. Le fait que vous n'ailliez pas fait appel confirme le jugement et de ce fait vous   tes d  finitivement condamn  .

Cordialement